

**RÈGLEMENT NUMÉRO 16-2024
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'INTERDIRE LES
ACTIVITÉS TEMPORAIRES D'EXTRACTION DE SABLE À DES FINS
AGRICOLAS DANS LA ZONE AT-3**

- ATTENDU QUE** le conseil municipal peut modifier le Règlement de zonage n°14-2006 conformément aux modalités prévues à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) ;
- ATTENDU QUE** ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire ;
- ATTENDU QU'** un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du 13 mai 2024 ;
- ATTENDU QUE** le premier projet de règlement a été adopté à la séance du 13 mai 2024 ;
- ATTENDU QUE** le premier projet de règlement a été soumis à une assemblée publique de consultation tenue le 29 mai 2024 ;
- ATTENDU QUE** le second projet a été adopté à la séance du 10 juin 2024 ;
- ATTENDU QUE** le second projet de règlement est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter suivant l'avis public publié le 11 juin 2024 et l'absence de demande valide reçue avant le 19 juin 2024 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Harland et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter le règlement numéro 16-2024, tel que déposé.

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

L'article 12.1.7 « Activités temporaires d'extraction de sable à des fins d'amélioration agricole » du Règlement de zonage n°14-2006 est abrogé.

ARTICLE 2

La « Grille des usages et normes » de la zone AT-3 de ce règlement est modifiée par la suppression du crochet « √ » et de la note (4) vis-à-vis la ligne associée à la classe d'usage « industrie extractive », par la suppression de la note (4) vis-à-vis la ligne « usages spécifiques permis » et par la suppression du texte associé à la note (4) dans la case « notes », le tout ayant pour effet d'interdire les activités temporaires d'extraction de sable à des fins d'amélioration agricole dans cette zone.

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

(original signé)

Josiane Alarie
Directrice générale et
greffière-trésorière

(original signé)

Gaëtan Castilloux,
Maire

Avis de motion : 13 mai 2024
Dépôt du projet de règlement : 13 mai 2024
Adoption du premier projet de règlement : 13 mai 2024
Transmission à la MRC : 14 mai 2024
Avis pour l'assemblée publique : 14 mai 2024
Consultation publique : 29 mai 2024
Adoption du second projet de règlement : 10 juin 2024
Transmission à la MRC : 11 juin 2024
Adoption du règlement : 15 juillet 2024
Transmission à la MRC : 16 juillet 2024
Résolution du conseil de la MRC : 2024-08-9442
Entrée en vigueur : 16 août 2024